

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article614>



Filières technologiques en lycée

Réforme des séries Sciences et Techniques Industrielles (STi) : du mouroin à se faire !

- Technique - Départements - Yonne - Archives - Unes de l'année scolaire 2004-2005 -



Publication date: samedi 18 décembre 2004

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Dans le cadre de la loi d'orientation sur l'école, le ministre a annoncé la réforme des baccalauréats STi. Le projet prévoit de **faire passer le nombre de séries de 12 à 5**.

Aucun cadrage n'a été annoncé, mais on voit encore mal comment certaines spécialités vont être intégrées dans des intitulés vagues (« énergie et environnement », « habitat et urbanisme », ...). Le ministre Fillon annonce que **certaines filières seront intégrées dans la voie professionnelle**. C'est une régression pour les élèves qui auront plus de difficultés à poursuivre des études supérieures (l'accès au BTS par les bacheliers professionnels reste encore marginal) et les enseignants des spécialités qui verront leur statut bafoué (certifiés affectés en lycée professionnel).

Une chose paraît acquise : la réduction des horaires élèves. Avec, notamment, la suppression d'une option obligatoire en seconde.

La formation scientifique et technique sera réduite au minimum. Là encore, les premières victimes seront les élèves : plutôt que de revoir les programmes en les rendant plus lisibles et plus cohérents entre disciplines scientifiques et techniques et ainsi leur permettre d'acquérir des concepts à leurs rythmes lors de travaux pratiques en groupe réduit, on diminue le nombre d'heures de travaux pratiques, ce qui conduira, si les exigences demeurent identiques, à accroître le travail personnel et donc à mettre certains élèves en difficulté.



Pour les personnels, aussi les craintes sont grandes car les réductions d'horaires vont entraîner la suppression de nombreux postes, ce qui a déjà été anticipé, puisque certains CAPET et CAPES ont été fermés en 2005.

On se demande donc comment vont être gérés ces personnels qui seront en « surnombre » : mesures de carte scolaire qui impliquent l'existence de postes libres et qui signifient aussi éloignement du domicile, compte tenu de la rareté de ce type de poste ? Reconversion dans une autre discipline ? Affectation en lycée professionnel ?

Nous appelons donc les personnels à être vigilants et à se mobiliser pour que la voie *Sciences et Techniques Industrielles* ne soit pas vidée de ses contenus et demeure une voie qui permet l'ascension sociale des jeunes et le respect des personnels et de leur statut.

David Chynel



Fédération Syndicale Unitaire

